

Séance du conseil communal du 22 novembre 2013

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), François Ries (DP), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absent et excusé:

Christian Kmiotek (déi gréng), conseiller.

01. Informations au conseil communal.

02. Approbation de compromis de vente/échange.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis de vente ayant pour objet l'acquisition par la commune d'une propriété immobilière sise à Bourglinster, 5, rue de l'école, conclu le 14 octobre 2013 entre le collège échevinal et les consorts Lucas dans un but d'utilité publique, à savoir la création d'une réserve foncière pour une future extension du site scolaire de Bourglinster.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis d'échange conclu le 27 septembre 2013 entre le collège échevinal et Emile Wirtz dans un but d'utilité publique, à savoir l'aménagement d'un trottoir dans le cadre du réaménagement de la rue d'Olingen à Eschweiler.

03. Approbation de conventions concernant la constitution de servitudes.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver deux conventions concernant la constitution de servitudes conclues entre le collège échevinal et des propriétaires de terrains concernant le droit de passage dans le cadre de la pose d'une canalisation pour eaux usées dans la rue des romains à Graulinster.

04. Création de deux postes de salarié (m/f) pour les besoins du service de régie.

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste de salarié (m/f) à tâche manuelle pour les besoins du service de régie communal, détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle - branche électricien - et un poste de salarié (m/f) sans qualification.

05. Démissions et nominations au sein de commissions consultatives.

Le conseil communal décide

- a. d'accepter les démissions suivantes:
 - Christiane Degraux, membre de la commission de la circulation et de la sécurité;
 - Arsène Schroeder, membre de la commission de l'égalité des chances;
- b. de procéder aux nominations suivantes:
 - Nico Becker, membre de la commission de la circulation et de la sécurité;
 - Sonja Stemper, membre de la commission scolaire.

06. Renouvellement partiel du conseil d'administration de l'office social du Centrest.

Le conseil communal nomme Sylvie Sylvestre-Elter et Jan Jensen comme délégués de la commune de Junglinster au conseil d'administration de l'office social commun des communes de Betzdorf, Junglinster et Niederaanven.

07. Approbation du projet de budget rectifié 2013 et budget 2014 de l'office social du Centrest.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet du budget rectifié 2013 et budget 2014 de l'office social du Centrest.

08. Règlement communal sur les cimetières.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

09. Projet et devis relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2014.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet au devis estimatif d'un montant de 306.100.-€ concernant la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2014.

10. Fixation des subsides à accorder aux associations communales et aux associations et organismes opérant sur le plan national.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2013 les subsides suivants aux associations et organismes énumérés ci-après:

Article 3/150/648110/99001

Action pour le Faso 321.-€, Amicale du Centre Grande-Duchesse Joséphine Charlotte 500.-€, Croix Rouge 500.-€, A.P.E.M.H. 140.-€, Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché 140.-€, Association des Aveugles - La Canne Blanche 140.-€, Association Nationale des Victimes de la Route 140.-€, Care 140.-€, Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourg 140.-€, Een Häerz fir kribbskrank Kanner 140.-€, Fondation Autisme Luxembourg 140.-€, Fondation Cancer 140.-€, Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau 140.-€, Fondation kribbskrank Kanner 140.-€, Groupe de support psychologique 140.-€, Help a.s.b.l. 140.-€, Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociale 300.-€, Luxembourg Air Rescue 140.-€, Lux-Rollers a.s.b.l. 140.-€, Médecins sans frontières a.s.b.l. 140.-€, Parkinson Luxembourg a.s.b.l. 140.-€, Privaten Déiereschutz a.s.b.l. 140.-€, Sécurité Routière a.s.b.l. 250.-€, Service Krank Kanner Doheem 140.-€, Stéftung Hëllef Doheem 140.-€, Trisomie 21 Lëtzebuerg a.s.b.l. 140.-€, UNICEF 140.-€.

Article 3/229/648110/99001

D'Lënster Senioren 968.-€, Seniorendanz 535.-€.

Article 3/253/648110/99001

Frënn vum Scoutshome 358.-€, Scouts et Guides Saint-Martin 1.945.-€.

Article 3/322/648110/99001

Amicale Lënster Pompjéen 266.-€, Guedber Pompjeesfrënn 187.-€, Centre d'Intervention 1.565.-€, Service d'Incendie de la Commune de Junglinster 2.940.-€, Pompjeesveräin Buerglënster-Amber 144.-€.

Article 3/411/648110/99001

Gaart an Heem Jonglënster 502.-€, Gaart an Heem Gonnereng 472.-€, Société Avicole Junglinster 394.-€.

Article 3/430/648110/99001

Syndicat d'Initiative 1.000.-€.

Article 3/542/648110/99001

natur & ëmwelt a.s.b.l. 140.-€.

Article 3/825/648110/99001

Badminton 3.381.-€, Cercle d'Echecs 553.-€, DT Bourglinster 2.425.-€, DT Gonderange 3.136.-€, DT Guedber-Lënster 2.137.-€, Frae Fitness Club 2.657.-€, F.C. Jeunesse Junglinster 3.539.-€, Lënster Trëppler 1.817.-€, Harley Club Lëtzebuerg a.s.b.l. 522.-€, Muppefrënn a.s.b.l. 436.-€, Société de chien de police et de garde Junglinster 508.-€, Société de Tir 141.-€, Taekwondo Club 1.939.-€, Tennis Club Junglinster 3.068.-€, Volley-Ball Amber-Lënster 2.470.-€.

Article 3/836/648110/99002

Fanfare Bourglinster 3.359.-€, Lënster Musek 3.575.-€, Société Mandolinistes Godbrange 3.480.-€.

En dehors des subsides précités, les deux fanfares et la société des mandolinistes toucheront une participation de 50% aux frais d'acquisition et d'entretien de matériel de musique jusqu'à un maximum de 2.730.-€ par année.

Article 3/839/648110/99001

Allënster Dueffrënn 426.-€, Amis de l'Orgue Bourglinster-Imbringen 233.-€, Chorale St. Cécile Beidweiler 1.000.-€, Chorale St. Cécile Bourglinster 1.381.-€, Chorale St. Cécile Eschweiler 249.-€, Chorale St. Cécile Godbrange 905.-€, Chorale St. Cécile Gonderange 872.-€, Chorale St. Cécile Junglinster 1.837.-€, Chorale St. Cécile Rodenbourg 836.-€, Familljeclub 141.-€, Fraen a Mammen Buerglënster-Amber 426.-€, Fraen a Mammen Jonglënster 604.-€, Gonnerenger Duerfclub 636.-€, Jugendchouer Beideler 374.-€, Lënster Ourewiirm 853.-€, Lënster Bicherclub Luxemburgensia a.s.b.l. 597.-€, Les Amis du Château 1.000.-€, Theaterfrënn '93 472.-€, Tux.lu 118.-€.

Article 3/910/648110/99001

Association des Parents d'Elèves Bourglinster 505.-€, Association des Parents d'Elèves Gonderange 410.-€, Association des Parents d'Elèves Junglinster 374.-€.

11. Modifications du règlement de la circulation.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver plusieurs modifications du règlement de circulation du 11 juillet 1997.

12. Confirmation d'un règlement de circulation à caractère temporaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal le 16 octobre 2013 portant sur une réglementation de la circulation routière dans la rue d'Olingen à Eschweiler comme suit:

Depuis le lundi 21 octobre 2013 jusqu'à l'achèvement des travaux, l'accès à la rue d'Olingen à Eschweiler est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.

13. Désignation du local pour le dépôt des listes électorales établies en vue des élections pour la Chambre de Commerce.

Le conseil communal décide à l'unanimité de désigner la maison communale à Junglinster comme local où sont déposées les listes électorales établies en vue des élections pour la Chambre de Commerce.

14. Modification budgétaire au service extraordinaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire au service extraordinaire du budget de l'année en cours la modification suivante:

Article	Montant inscrit	Crédit supplémentaire	Nouveau montant
4/624/221313/10004 « Réaménagement de la rue de la montagne à Junglinster »	106.649,09.-	200.000.-	306.649,09.-

15. Fixation des prix à allouer aux lauréats du concours d'idées pour un monument à la mémoire des « Stärekanter » sur le cimetière de Junglinster et attribution d'un don au Cercle Artistique de Luxembourg pour l'organisation du concours.

Le conseil communal décide avec sept voix et cinq abstentions d'allouer les prix suivants aux lauréats du concours d'idées pour un monument à la mémoire des « Stärekanter » (enfants mort-nés) sur le cimetière de Junglinster:

- 1^{er} prix: 2.500.-€,
- 2^{ème} prix: 2.000.-€,
- 3^{ème} prix: 1.500.-€

et d'attribuer un don de 1.500.-€ au Cercle Artistique de Luxembourg pour l'organisation du concours.

16. Approbation d'une convention concernant la participation au financement des cours des élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la Ville d'Echternach.

Le conseil communal décide avec huit voix contre trois (le conseiller François Ries a refusé de participer au vote) d'approuver la convention signée par le collège échevinal en date du 15 novembre 2013 avec la ville d'Echternach concernant la participation financière dans les frais d'enseignement pour les élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la ville d'Echternach pendant les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015.

17. Adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « op Kréimerech ».

Le conseil communal décide avec huit voix et quatre abstentions d'adopter le projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « op Kréimerech », élaboré par le bureau Schiltz architectes-ingénieurs pour le compte des consorts Hellincks-Reichling, Schuller-Hilbert, Schwall-Buchholtz et Schiltz et visant l'aménagement de 47 lots destinés à la construction de 91 unités de logement.

18. Décompte des travaux d'aménagement du centre de recyclage régional à Junglinster.

Le conseil communal décide avec huit voix contre quatre d'approuver le décompte des travaux d'aménagement du centre de recyclage régional à Junglinster au montant de 2.577.785,55.-€.

19. Allocation d'une aide humanitaire aux sinistrés du centre des Philippines dévasté par le typhon Haiyan (DP).

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer une aide d'un montant de 5.000.-€ à l'organisation Médecins sans Frontières en faveur des sinistrés du centre des Philippines.

20. Divers et questions au collège échevinal.

21. Déclaration d'intention pour la mise à disposition d'un terrain dans la zone artisanale « um Lënsterbiërg » à Junglinster.

Le conseil communal décide avec neuf voix et trois abstentions de confirmer sa décision du 13 septembre 2013 de ne pas approuver la déclaration d'intention signée entre le collège échevinal et la société HK2 Investment s.a., portant sur la mise à disposition du lot 1 dans la zone artisanale « um Lënsterbiërg ».